

Critères d'évaluation	Pondération (%)
A) Équipe multidisciplinaire	13
Expertise du professionnel en restauration ou création écologique	7
Pertinence des partenariats avec d'autres organismes	2
Fonction et expérience des autres membres de l'équipe (incluant le chargé de projet)	4
B) Présentation générale du projet	14
Réalisme, clarté et précision des objectifs du projet	8
Réalisme et cohérence de la planification budgétaire	6
C) Diagnostic environnemental	22
Description de l'état passé du milieu (état naturel avant perturbation)	2
Description du milieu naturel	4
Description de la problématique, des pressions et des perturbations sur le milieu actuel	4
Nécessité écologique de restauration du site	7
Obstacles et problèmes potentiels au projet (capacité du site à supporter un MHH à long terme, faisabilité technique, facteurs de risque, espèces exotiques envahissantes, etc.)	4
Photos et cartographie permettant de bien visualiser le site et le contexte	1
D) Méthodologie des travaux proposés	12
Description générale et détaillée des travaux par type de milieu	7
Prise en compte des impacts des changements climatiques sur la conception du projet (à partir des projections climatiques des fiches synthèses régionales d'adaptation aux changements climatiques, modélisation hydrologique, etc.).	1
Esquisses permettant d'illustrer le concept du projet	1
Réalisme et cohérence du calendrier des activités	3
E) Description des gains attendus	11
Gains en superficies par type de milieu humide et hydrique	3
Gains anticipés en fonctions écologiques selon le type de milieu restauré ou créé : <ul style="list-style-type: none"> • Filtration contre la pollution, rempart contre l'érosion, rétention des sédiments; • Régulation de la quantité d'eau, réduction des risques d'inondation et d'érosion; • Amélioration de la biodiversité et des habitats; • Séquestration du carbone et atténuation des impacts des changements climatiques; • Qualité du paysage; • Autres (rétablissement de la dynamique et des processus naturels, etc.) 	8

F) Réponse à des enjeux territoriaux et retombées	13
Correspondance entre le principal type de MHH restauré ou créé et les types de MHH perdus dans la MRC	1
Prise en compte d'outils existants sur le territoire de la MRC et réponse à des enjeux régionaux ciblés: <ul style="list-style-type: none"> - Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH); - Plan de gestion intégrée régional (PGIR); - Plan de gestion intégrée du Saint-Laurent (PGISL); - Plan directeur de l'eau (PDE); - Plan de développement de la zone agricole (PDZA); - autres outils disponibles dans la MRC; 	5
Réponse à des enjeux environnementaux (conservation faunique et floristique, connectivité écologique, EEE, espèces menacées ou vulnérables)	4
Réponse à des enjeux sociaux, économiques et de santé publique (inondations, risque de perte d'infrastructures, etc.)	3
G) Pérennisation	11
Indicateurs de suivi spécifiques aux objectifs du projet et quantifiables (ce qui sera évalué sur le terrain avant les travaux et pour les suivis 1, 3 et 5 ans post-travaux; p. ex., étendue linéaire de rive restaurée, superficie restaurée/créée, nombre et taux de survie des végétaux plantés, etc.)	4
Méthodologie des suivis (1, 3 et 5 ans post-travaux)	3
Description, pertinence et cohérence de l'entretien prévu (1, 3 et 5 ans post-travaux)	2
Moyen de pérennisation envisagé	2
H) Autres	4
État d'avancement des démarches auprès de la collectivité pour obtenir l'appui au projet (municipalité, OBV, communautés autochtones, citoyens, etc.)	4